

④ Promotion de l'électricité verte



Promouvoir la production et tracer l'origine de sa consommation d'électricité verte en Région de Bruxelles-Capitale !

Régis Lambert,
responsable Énergies
renouvelables
au sein de BRUGEL.

Consultez la
vidéo en ligne



Le service Énergies renouvelables de BRUGEL est chargé de la gestion des marchés des certificats verts (CV) et des garanties d'origine (GO). Pour ce faire, le service s'acquitte, entre autres, de tâches comme l'octroi trimestriel de certificats verts et de garanties d'origine, la gestion des transactions, le conseil aux porteurs de projets, la certification des installations ainsi que le contrôle et le suivi des installations déjà implantées en Région de Bruxelles-Capitale : panneaux photovoltaïques, systèmes de cogénération et incinérateur de déchets ménagers.

CV et GO

Si les certificats verts et les garanties d'origine sont tous deux octroyés pour la production d'électricité renouvelable, les deux outils sont très différents. Le certificat vert est un incitant qui bénéficie aux producteurs tandis que la garantie d'origine est un label qui atteste de la provenance de l'énergie verte produite. Au centre de ce système, BRUGEL octroie les CV aux producteurs et impose des quotas aux fournisseurs. Quant aux GO transférables, seul l'incinérateur bruxellois en bénéficie. En Région de Bruxelles-Capitale, les fournisseurs achètent ces derniers principalement ailleurs en Europe pour justifier la part d'électricité verte qu'ils proposent à leurs clients.

Production d'électricité verte bruxelloise en 2016

La part de l'électricité verte produite en 2016 en Région de Bruxelles-Capitale était de 5% de la consommation totale. Il est à noter que ce chiffre global intègre également la part d'électricité produite par les installations de cogénération au gaz. L'électricité purement renouvelable, c'est-à-dire celle produite par les seules unités photovoltaïques, de cogénération alimentée en biogaz ou en huile de colza et l'incinérateur de la Région de Bruxelles-Capitale (pour la partie organique des déchets), concerne 3,2% du total de l'électricité consommée.

Certificats verts octroyés

Quelque 365 000 certificats verts ont été octroyés par BRUGEL pour cette électricité verte produite en 2016. Précisons également que des CV sont toujours octroyés pour de la production réalisée durant des années antérieures. BRUGEL est en effet tributaire de l'information que les producteurs délivrent. Il faut donc parfois intégrer des données de production qui se répartissent sur plusieurs années. Durant la période qui va d'avril 2016 à fin mars 2017, le service a par ailleurs réalisé les transactions de 493 000 CV pour un montant total de 42 millions d'euros. Ce dernier chiffre illustre ainsi l'activité du marché en 2016.

Des quotas en hausse

En 2016, le quota de certificats verts s'élevait à 8,2% de toute l'énergie fournie en Région de Bruxelles-Capitale (contre 4,5% en 2015), soit 429 000 CV à rendre par les fournisseurs d'énergie pour le 31 mars 2017. Pour le consommateur final, la contribution au système correspond environ au montant du quota, soit 8,2% multiplié par le nombre de MWh consommé. Pour un client qui consomme 2 MWh (client médian), ce coût s'élève à 16,40 euros par an. Une somme qui paraît assez raisonnable au vu des enjeux climatiques de demain.

Greencheck

Les fournisseurs doivent couvrir la partie verte de l'électricité qu'ils fournissent à leurs clients par des garanties d'origine (GO), l'outil de traçabilité de l'électricité. Afin d'éviter le double-comptage, une GO ne peut être utilisée qu'une fois. Après utilisation, celle-ci est alors immédiatement annulée. Pour boucler le cycle de vie des GO au niveau des consommateurs et leur permettre de vérifier quelle est la part réelle d'électricité verte reçue, BRUGEL a mis à la disposition des consommateurs bruxellois (depuis mai 2016) le dispositif Greencheck, un outil en ligne disponible sur son site Internet. Cette initiative s'aligne parfaitement sur le deuxième volet de la mission de BRUGEL qui consiste à informer les consommateurs bruxellois sur l'électricité verte consommée.

Plan d'actions ambitieux

En marge de la COP21 qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, la Région de Bruxelles-Capitale s'est vue attribuer des objectifs ambitieux pour réduire les émissions de CO₂. Durant l'automne 2016, la ministre bruxelloise de l'Énergie a proposé un plan d'actions et de mesures qui aura des incidences sur la production à venir d'électricité verte en Région de Bruxelles-Capitale. L'exemple du projet SolarClick, qui prévoit l'installation de parcs photovoltaïques sur les toitures d'un certain nombre de bâtiments communaux et régionaux, illustre parfaitement cette ambition.

De nouvelles perspectives

En 2016, les premiers jalons d'une évolution du système ont été posés. Dans un proche avenir, la mission de comptage de l'électricité verte en Région de Bruxelles-Capitale, initialement confiée à BRUGEL, sera transférée vers SIBELGA. Ce sera désormais le gestionnaire du réseau de distribution qui récoltera et validera les données de production de cette électricité verte. À partir de ces données, BRUGEL continuera à octroyer les certificats verts et les garanties d'origine. La certification des installations bénéficiant de CV ne sera également plus du ressort de BRUGEL. Cette tâche sera, à l'avenir, confiée à des organismes certificateurs indépendants.



365.000
certificats verts
ont été octroyés par BRUGEL
pour l'électricité verte Bruxelloise
produite en 2016